

FOURNITURE DE BOITIERS ELECTRIQUES POUR LE NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE SAINT-DENIS

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du fonctionnement du Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis, le Règlement de Sécurité exige que chaque stand ait son installation électrique protégée individuellement.

Pour répondre à cette contrainte et dans un souci de flexibilité des halls, la solution technique préconisée est l'alimentation de chaque stand à travers un boîtier électrique amovible.

Dans un souci de gain de temps et pour respecter la contrainte des délais de livraison du Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis, l'avis d'appel d'offres correspondant a été publié antérieurement à cette délibération.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner cette procédure ;
- en cas de résultat infructueux de l'appel d'offres, à passer des marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commission des Affaires Economiques

Ces équipements complètent la structure de base sur le plan fonctionnel.

Commission des Finances

Le coût estimatif de ces équipements est de 800 000 F. Les crédits nécessaires sont prévus au B.S. 1988.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions, sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

